



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME LESDIGUIERES

GRENOBLE

Académie de Grenoble

Grenoble, le jeudi 15 décembre 2022.

Le Proviseur,  
aux  
Directeurs de CIO,  
Principaux de Collège,  
Proviseurs de lycée.

**Objet : Journées de découverte des formations - Organisation**

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Les professeurs du lycée Lesdiguières accueilleront les élèves de Troisième ou de Seconde motivés pour les métiers de la restauration, de l'hôtellerie et de la boulangerie-pâtisserie afin de leur permettre de consolider leur projet d'orientation.

Ces journées de découverte auront lieu de janvier à mars 2023, selon le calendrier ci-dessous. Elles se dérouleront en matinée et se concluront, si l'élève le souhaite, par un repas au restaurant pédagogique ou au restaurant scolaire.

<p><b>Enseignement professionnel</b> <b>CAP, BAC PRO</b> ↓ <b>Site CLOS D'OR</b> <b>6, rue Alfred de Vigny – GRENOBLE</b></p>	ou	<p><b>Enseignement technologique</b> <b>2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> Technologique STHR</b> ↓ <b>Site Beaumarchais</b> <b>15, avenue Beaumarchais - GRENOBLE</b></p>
<p><b>Métiers de la cuisine ou du restaurant</b> (de 8h30 à 12h) : mercredi 25 janvier, jeudi 26 janvier, lundi 20 février, jeudi 23 février, vend. 24 février, lundi 20 mars, mercredi 22 mars, vend. 24 mars</p> <p><b>Métiers de la boulangerie / pâtisserie</b> (de 9h à 12h) : mardi 31 janvier jeudi 02 février, jeudi 23 février, mercredi 08 mars, vendredi 17 mars</p>		<p><b>2<sup>nde</sup> baccalauréat technologique STHR :</b> mercredi 8 mars 2023 de 15h à 18h</p> <p><b>1<sup>ère</sup> baccalauréat technologique STHR PASSERELLE</b> <b>(ex-2<sup>nde</sup> GT ou redoublement 1<sup>ère</sup> GT) :</b> Mardi 7 mars 2023 de 9h à 12h</p>

**Les inscriptions se feront uniquement par mail à l'adresse** indiquée sur la convention jointe selon le site (professionnel ou technologique). Elles seront faites par l'établissement d'origine du/des élèves, aucune inscription individuelle ne sera prise en compte. Pour cela, nous demandons à chaque établissement de **compléter la convention et de nous le renvoyer par mail accompagné d'une convention par élève signée par le chef d'établissement et les responsables légaux de l'élève**. Notre secrétariat se chargera d'indiquer la date retenue et de vous retourner la convention signée par le chef d'établissement.

En raison d'un nombre de places limitées, nous vous invitons à transmettre les inscriptions aux mini-stages au fur et à mesure. En cas de désistement d'un de vos élèves, je vous remerciais de nous avertir le plus rapidement possible afin que nous puissions proposer la place laissée vacante à un autre élève.

A noter que nous organisons également une **matinée « Portes Ouvertes » le samedi 28 janvier 2023 de 8h30 à 12h00**.

En vous remerciant pour le respect de cette organisation, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, mes meilleures salutations.

Ouarda LA TORRE, Proviseure

Pièces jointes : Convention + Affiche d'information aux élèves

